

Projet d'extension marine de la Réserve Nationale de la Caravelle CR Atelier de consultation - Pêche

Mercredi 22 Avril 2013 ; 17h30 à la Maison pour Tous de la Cité du Bac, Trinité
Animation : Jessica CRILLON, Impact Mer

Personnes présentes :

PERSONNES	STRUCTURES
Janou SEJEAN	Elu de Trinité
Jean-Michel COTREBIL	Marin Pêcheur
Martine AIRAUD	Direction de la Mer
Maurice BOW	Marin pêcheur François
BAUB	Marin Pêcheur
Gilbert BUVAL	Marin Pêcheur
Victor VIAITI	Marin Pêcheur
Jessica CRILLON	Impact Mer
Julien GARNIER	Impact Mer
Grégory SCARON	Impact Mer
René FARRET	Marin Pêcheur
Camille ETNA	CRPMEM
Charles AGATHE	CRPMEM
Jean-Denis BUVAL	Marin Pêcheur
Fabien KANAMA	Marin Pêcheur
Joseph JOURDAN	Marin Pêcheur
Antoine ATTEZY	Marin Pêcheur
Christian PALIN	Adjoint au Maire de Trinité
Eugène FORTAS	Marin Pêcheur
Alain POMPIERE	F.M.P.P. (Fédération des Pêcheurs Plaisanciers)
Ronald BRITHMER	PNRM
Camille ETNA	Marin Pêcheur
Maurice BAUR	Marin Pêcheur

Ordre du jour :

- Rappel du contexte et de l'ensemble de la démarche ;
- Rappels sur les réserves et le projet d'extension marine ;
- Rappel des éléments du diagnostic à la pêche ainsi que l'ensemble des zones à enjeux identifiées ;
- Rappel sur les précédents échanges sur l'activité pêche
- Organisation de la salle en atelier de consultation avec questions, échanges et travail sur cartographie.

Compte-rendu des ateliers

Déroulé de la réunion :

La réunion débute à 18h par une présentation projetée contenant entre autres un rappel du diagnostic effectué sur la zone, des précédents échanges et de la méthode de concertation. Les différents acteurs sont invités à s'exprimer à la fin de la présentation.

Un pêcheur s'oppose à l'extension de la réserve au niveau de la pointe Ferret car c'est une zone de pêche de replis lorsque la mer est houleuse. Cette zone a déjà été restreinte du fait de l'interdiction de pêche suite à la pollution au chloredécone, il ne souhaite donc pas que la zone soit de nouveau réduite. M. LAUNE, PNRM, rappelle que rien n'est encore décidé quant aux zones affectées par l'extension et que le zonage sera proposé à la suite des concertations.

Un pêcheur s'interroge sur l'intérêt du projet d'extension alors que certaines zones sont déjà interdites du fait de la pollution au chloredécone. Il considère que ces zones constituent de fait des réserves pour les poissons. De plus il craint qu'une fois la réserve mise en place, il y ait une nouvelle extension de la zone de pollution qui affecte les zones de pêches restantes. Il remet en question la fiabilité des études scientifiques en prenant exemple du poisson lion. Il leur a été dit, après que les pêcheurs aient signalé la présence dans les eaux martiniquaises, qu'il n'existait pas de risque de prolifération de cette espèce dans nos eaux. Le constat actuel et le discours passé sont contradictoires. Il demande qu'on s'adresse aux pêcheurs de façon honnête et sincère.

Un pêcheur insiste sur l'intérêt d'étendre la réserve.

M.LAUNE explique que l'extension se base sur ce qui est déjà en place. Que le cantonnement est un outil mis en place par le Comité Régional des Pêches en partenariat avec les pêcheurs. Cette réserve sera un atout supplémentaire pour le développement des ressources halieutiques et pour lutter contre le braconnage. L'extension marine de la réserve permettra de dégager des moyens humains et financiers supplémentaires.

Un pêcheur a observé des inégalités de traitement lors des contrôles de police. Il estime que les autorités compétentes sanctionnent les pêcheurs martiniquais et non certains plongeurs/plaisanciers/pêcheurs.

Mr ETNA explique que pour comprendre un pêcheur, il faut comprendre comment il fonctionne. Il explique que lorsqu'un pêcheur va au large (« Miquelon ») ou sur les DCP, il n'a pas l'assurance de rentabiliser sa sortie. Ceci entraîne un coût financier, physique et temporel. La pêche côtière reste plus rentable à la sortie, permettant d'équilibrer les coûts d'exploitation avec les sorties infructueuses. Ce type de pêche possède donc une importance capitale dans la pérennité de leur entreprise.

Il estime également qu'il n'y pas de réelle reconversion possible, un pêcheur est un pêcheur, la réduction de son aire de pêche constitue un gros sacrifice.

Quant aux moyens de surveillance mis en place grâce à la réserve, il exprime ses doutes expliquant qu'au niveau des autorités compétentes il existe de grosses lacunes. Un pêcheur explique que la pêche est autant un plaisir qu'une nécessité, que pour continuer à pêcher il serait prêt à aller au large mais seulement si le succès de captures est plus important.

M.POMPIERE précise qu'il est indispensable de protéger l'environnement et les espèces menacées, cependant le pêcheur ne doit pas être oublié car il est lui aussi « en voie de disparition ». Il estime que les pêcheurs amateurs sont sanctionnés aussi fortement car ils sont considérés comme une gêne aux activités de pêche professionnelle. Il explique que les pêcheurs sont conscients du milieu et de la valeur de ses ressources, mais il faut également que l'ensemble des Martiniquais soit impliqué. Il ajoute que les plaisanciers sont pointés du doigt mais qu'aucune étude d'impact n'est menée ou présentée pour montrer leurs impacts. Il expose aussi le fait que d'inciter les pêcheurs à quitter la côte pour aller vers le large, n'est pas réalisable pour tous les pêcheurs en raison de difficultés matérielles ou financières.

Il demande aux pêcheurs qu'il n'y ait pas d'amalgame concernant les discriminations, les sanctions sont davantage orientées vers les pêcheurs car ils représentent le plus grand volume de prélèvement dans le milieu.

Les pêcheurs proposent que la surveillance puisse se faire par des enfants de pêcheurs assermentés, ce qui pourraient générer des emplois.

Mme Boisdefer intervient pour expliquer aux pêcheurs que le projet ne se réalisera pas sans leur accord. Elle compare le travail effectué au Prêcheur en expliquant que les pêcheurs ont pris conscience de la situation et de la valeur du milieu et qu'ils ont exprimé leur accord pour le projet de réserve.

1) Comment décrivez vous la zone de pêche ?

Les participants sont amenés à caractériser la zone de pêche.

Atelier 1 (Animé par M. Patrice LAUNE)

Les pêcheurs ont constaté du braconnage. Ils émettent la possibilité d'une surveillance de la zone par les pêcheurs en complémentarité des dispositifs en cas d'une mise en place de la réserve maritime mais conçoivent difficilement de dénoncer un autre pêcheur.

Le PNRM les informe que des moyens supplémentaires seront mis en place pour contrôler et sanctionner le braconnage, des agents assermentés seront chargés de la surveillance et approuve la proposition des pêcheurs quant à la surveillance complémentaire au dispositif. Il leur indique que la délation n'est pas demandée mais plutôt la transmission d'informations aux autorités compétentes au sujet des zones de braconnages, horaires et toutes autres informations utiles pour améliorer la surveillance.

M.POMPIERE propose qu'il y ait un « Comité de Gestion », « Cellule »... intégrant les pêcheurs dans la gestion de la réserve.

Les pêcheurs indiquent que les activités de pêche ont diminué dans la zone notamment dans la Baie du Galion suite à l'interdiction liée au chlordécone. Cette baisse a été accentuée du fait de la suppression des subventions distribuées par la Région pour la pêche au casier.

Cette pêche est majoritaire dans la zone de la Baie de Granjean (4 pêcheurs sur zone) et ne signalent qu'un pêcheur au filet (Pointe Bruntz) venant du Robert. Ils constatent un rendement de pêche toujours suffisant même s'ils sont amenés à aller plus souvent au large du fait de la diminution de l'aire de pêche. Ils font remarquer que leurs observations ne s'appliquent qu'à leur type de pêche (casier), les poissons pêchés étant différents de ceux dits « poissons piscines ».

Ils demandent que des autorisations spécifiques soient mises en place pour la pêche des « pisquettes » et « totoglos », qui ne sont pas des alevins (contrairement à ce qui est rapporté) mais bien des espèces de petites tailles utilisées comme appâts pour pêcher les poissons pélagiques (carangues, bonites).

Atelier 2 (Animé par Mme Jessica CRILLON)

Les marins pêcheurs sont unanimes à dire que la zone d'étude est très riche en biodiversité marine. D'ailleurs, c'est une zone qui est très fréquentée par les caseyeurs et les fileyeurs. Leurs engins sont mouillés de la Pointe du Diable à la Pointe Caracoli dans des profondeurs inférieures à 15 mètres.

Toutefois, c'est une zone très exposée aux alizés et à la houle. Ainsi, en période de mauvais temps, la Pointe Ferret fait office de zone de replis et s'avère donc importante pour la durabilité de l'activité des pêcheurs.

Certains marins pêcheurs pratiquent également la pêche à la pisquette à l'aide d'un épervier ou d'un filet maillant. Ce petit pélagique revêt une importance particulière, il est utilisé comme appât pour la pêche au large. Lorsqu'il s'approche de la côte en banc, les individus qui le composent ont atteint leur taille adulte. Cette pêche ne serait donc pas pénalisante pour la ressource.

Ainsi, les marins pêcheurs ont exprimé le souhait de pouvoir prélever cette espèce dans la future réserve marine. Les professionnels proposent que ceux qui désirent pratiquer cette pêche se déclarent auprès du gestionnaire afin qu'une dérogation leur soit attribuée.

Les marins pêcheurs souhaiteraient une étude scientifique sur l'origine et le devenir des pisquettes, pour mieux comprendre leur présence aléatoire au cours de l'année.

Les marins pêcheurs ont dénoncé des constructions qu'ils estiment illégales (d'après eux sans permis de construire) au niveau de la Pointe Ferret. Ces maisons très proches du bord de mer, déversent leurs eaux usées directement en mer, et les habitants ont tendance à s'approprier la bande littorale qui est pourtant un espace public.

Un marin pêcheur a insisté sur des inégalités lors des contrôles en mer par les services de l'Etat. Il dénonce des contrôles priorités sur la population locale.

2) Comment améliorer le renouvellement de la ressource côtière ?

Atelier 1

Les pêcheurs se plaignent de la prolifération des bateaux de plaisance dans les zones de pêche et de cantonnement, ils s'inquiètent des rejets en tous genres des plaisanciers et de l'application d'antifouling, représentant un risque pour l'environnement marin et ses ressources.

Quant à la surpêche, ils préconisent de revoir la norme du maillage des casiers, de définir des zones de pêche et de plaisance, et de s'adapter en fonction du type de pratique et des différentes pressions exercées sur le milieu.

Atelier 2

D'après les participants à cet atelier, la principale action à mener est la surveillance des activités de pêche. En effet, beaucoup de personnes aussi bien des pêcheurs professionnels que des plaisanciers pêchent de manière illégale et régulière dans le cantonnement de la baie du Trésor. Toutefois, à l'extérieur du cantonnement, certains pêcheurs ne respectent pas les fermetures saisonnières pour certaines espèces (oursin), ou les tailles minimales de capture (lambi, langouste).

Les marins pêcheurs de la zone, ont sollicité par le passé les services de l'Etat pour accroître la surveillance. Mais leur demande n'a pu être satisfaite en raison du manque de moyens humains disponible.

De même, la limitation de vitesse à proximité des côtes n'est pas respectée. Les personnes présentes à l'atelier ont émis des réserves sur le fait que la création d'une réserve permette de règlementer ces excès.

Les marins pêcheurs sont favorables à une zone de réserve sans pêche. Mais elle doit se limiter au cantonnement de la baie du Trésor et doit être balisée afin que les limites soient clairement signalées.

Si des autorisations exceptionnelles de prélèvement venaient à être autorisées (ex : oursins), une surveillance accrue devra être effectuée car les marins pêcheurs risquent d'être tentés par d'autres espèces (lambi, langouste).

Une extension sur d'autres zones à enjeux n'est pas souhaitée par les membres du groupe de discussion. Il semblerait qu'ils craignent une interdiction de pêche sur ces nouvelles zones. Madame Bois de Fer rappelle qu'il peut y avoir des zones de réserves avec des interdictions et des zones sans, c'est par exemple le cas pour le Prêcheur, il y a des zones de protection fortes et d'autres zones moins règlementées.

Il est rappelé que dans le cadre d'une réserve nationale, les moyens mis à disposition du gestionnaire sont relatifs à la superficie de la réserve.

Les marins pêcheurs souhaitent que cette réserve soit aussi gérée par les professionnels pour qu'ils continuent leur activité sans inquiétudes de nouvelles réglementations en leur défaveur. Ils souhaitent également que ce soit des personnes locales qui soient en charge de la surveillance de la future réserve marine. Des personnes de la commune de Trinité seraient même un plus, car ils possèdent une excellente connaissance de la zone.

Une augmentation de la maille minimale des nasses a été évoquée. Mais elle n'a pas retenue l'adhésion de la majorité des marins pêcheurs de l'atelier. En effet, ces derniers insistent sur le fait que les petits poissons prisonniers dans la nasse sont attractifs pour des individus de calibre plus important. Ainsi, une nasse au maillage plus large laissant passer ces petits individus, serait moins attrayante et moins productive qu'une nasse actuellement utilisée.

Certains marins pêcheurs présents à l'atelier ont assuré libérer ces petits individus lors de la relève de leurs casiers.

Toutefois, un marin pêcheur a proposé qu'une étude scientifique soit faite pour évaluer la productivité d'une nasse de maillage 38mm, comparativement au maillage 31mm habituellement utilisé.

3) Comment percevez-vous les autres activités dans la zone ?

Atelier 1

Les pêcheurs observent une forte activité de plaisance le dimanche dans la zone de la Baie de Granjean. Ils observent des mouillages sauvages dans la Baie du Trésor accompagnés de plongées, pêches, « beachage » (bateau qui accoste directement sur la plage) ... La fréquentation peut entraîner le dépôt de déchets, il sera donc nécessaire de sensibiliser la population.

Ils craignent que l'installation de mouillages organisés (corps morts,...) attirent plus de plaisanciers dans la zone et n'accroissent les dérives liées à ces activités. Ils proposent une interdiction de certaines zones à la plaisance.

Dans le cas de leur reconversion, ils se posent la question de savoir si des mesures compensatoires seront mises en place en expliquant que la reconversion des pêcheurs en « agents » touristiques n'est pas aussi simple car il leur est demandé de mettre aux normes leurs embarcations, la reconversion n'est pas forcément assurée. Ils estiment que la pluriactivité n'est pas la solution au problème de la pêche. En cas de pluriactivité, les marins pêcheurs demandent la priorité pour exploiter l'activité touristique.

Ils proposent 3 mouillages dans la Baie du Trésor, un zonage des activités et une planification dans le temps également de ces activités (plages horaires, saisonnières,...)

Atelier 2

Les marins pêcheurs présents à cet atelier n'ont pas de revendications particulières au sujet des autres activités nautiques de la zone d'étude. Il arrive cependant que certains plaisanciers qui ne connaissent pas la zone ou qui manquent d'attention en navigation, passent à proximité des bouées de signalisation des casiers coupant ainsi le cordage avec leur hélice. Le casier est alors bien souvent perdu.

Il a également été mentionné, que les chiens domestiques amenés sur les plages de la zone d'étude, peuvent s'avérer nuisibles aux tortues en période de ponte, de part l'odeur qu'ils laissent. Il semblerait que les tortues perçoivent ce passage et repartent en mer sans avoir pondu.

Les marins pêcheurs ont proposé que deux corps-morts de mouillage soient prévus pour les bateaux à voile dans la baie du Trésor, afin de leur offrir une zone d'accueil. Cependant, ils souhaitent que le temps de résidence soit limité au maximum à deux jours, avec une surveillance de ces embarcations pour éviter les prélèvements d'espèces halieutiques.

Les marins pêcheurs soulignent également que la présence de plongeurs dans la future zone marine protégée devra être régulée. D'après certains d'entre eux, les parfums contenus dans les crèmes solaires sont nuisibles aux poissons. Ils proposent ainsi de privilégier des bateaux à fond transparents pour faire découvrir la richesse sous-marine.

4) Regard sur le projet d'extension ?

Globalement les pêcheurs s'expriment en faveur du projet si leurs différentes recommandations et vellétés sont prises en compte dans la délimitation de la zone d'extension, dans sa gestion ainsi que dans sa réglementation.

De plus, ils souhaitent que les pêcheurs soient inclus dans un « comité », une « cellule » avec les autres acteurs ayant pour rôle de participer à la gestion de la réserve. Ils estiment que la gestion de la réserve ne peut se faire sans que chaque partie ne soit représentée.

Certains sont perplexes du fait de l'aspect irréversible d'une réserve.

Certains pêcheurs s'estiment assez responsables pour pouvoir gérer la ressource en partenariat avec les scientifiques. Certains émettent une réserve sur l'IFREMER car ils ont été déçus (étude sur la langouste / chlordécone). Il faut davantage de communication sur les études scientifiques avec les pêcheurs.

Rappel sur les précédents échanges avec les pêcheurs (présenté pendant la réunion)

Raréfaction des ressources halieutiques

Constat des pêcheurs professionnels :

- ✓ Diminution des quantités débarquées et les espèces pêchées voient leur taille diminuer.
- ✓ Ressource côtière largement surexploitée (espèces à forte valeur marchande : lambis, oursins, poissons rouges, langoustes...)

Possibilités avec un projet de réserve :

- ✓ La protection permet de reconstituer la ressource (bonne santé des habitats, cycle de vie des espèces)
- ✓ Possibilité de réglementer l'activité pour une gestion durable des ressources et donc de la pêche
- ✓ Volonté d'exploiter durablement les ressources pélagique hauturière et de grand fond (DCP...)

Diminution des zones de pêche

Constats des pêcheurs :

- ✓ La pollution au Chlordécone a entraîné la diminution des zones de pêche, si on réduit encore avec une réserve, où va t-on pêcher?

Echanges :

- ✓ La pollution (sécurité alimentaire) et la protection sont deux problématiques différentes (aucune AMP en Martinique)
- ✓ Cas chlordécone : négociation en cours pour indemnisations
- ✓ Milieu marin martiniquais est dégradé : nécessité de protéger ! (maintien de l'activité pêche)
- ✓ Possibilité de réglementer l'activité tout en permettant son maintien et réunir les conditions nécessaires pour une pêche durable (reconstitution des stocks...)

Surveillance des zones règlementées

Constats des pêcheurs :

- ✓ Les cantonnements sont braconnés et la surveillance est défaillante.

Echanges et réponses :

- ✓ Une réserve = moyens de surveillance et de sensibilisation (humains, matériels)
- ✓ Réalisation d'un plan de gestion pour organiser au mieux la surveillance (partenariat avec les différents corps de police, les pêcheurs ...)

La place des pêcheurs dans la gestion de la réserve

Constats des pêcheurs :

- ✓ Réserve nationale : aura t-on notre place dans les processus de décision?

Echanges et réponses :

- ✓ Réserve gérée par un gestionnaire local (ex : PNRM)

- ✓ Un comité de gestion avec les représentants des différents métiers dont la pêche
- ✓ Plan de gestion doit associer l'ensemble des acteurs

Gestion scientifique

Constats des pêcheurs :

- ✓ Quels impacts sur le suivi scientifique et l'amélioration des connaissances?

Echanges et réponses :

- ✓ Des moyens pour le suivi scientifiques sur l'effet réserve, les écosystèmes...
- ✓ Etudes, suivi, recherche : espèces envahissantes (poisson lion, herbiers ...) ; pollution/dépollution

Suite pour la concertation

Les rencontres et réunions dans le cadre de la réalisation du diagnostic, le Comité de Pilotage et les ateliers de consultation ont permis d'échanger avec l'ensemble des acteurs représentés.

Des réunions de concertation vont se poursuivre sur la base de ces échanges avec les représentants de la pêche (CRPMEM et associations de pêcheurs) afin d'élaborer plusieurs propositions de scénarios au cours des mois de mai et juin. Ces scénarios seront basés sur l'ensemble des échanges, les ateliers et les résultats du diagnostic.

Ensuite, l'ensemble des personnes sera à nouveau invité à donner son avis et tenter de dégager un scénario final et partagé par le plus grand nombre.